



COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 OCTOBRE 2006 A 18H00

A L'AUDITORIUM DU MUSEE DES BEAUX-ARTS

Etaients présents :

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A Caen la Mer), Mme BENARD (Déléguée de la C.A CAEN la Mer), M. BLANCHARD (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. CLET (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. COSSON (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A Caen la Mer), MME DE LA PROVOTE (Déléguée de la C.A Caen la Mer), M. DUNCOMBE (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. GASNIER (Délégué de la C.A Caen la Mer), Mme GIGNOUX (Déléguée de la C.A Caen la Mer), Mme GUETIN (Déléguée de la C.A Caen la Mer), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A Caen la Mer), M. HARDEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LAFORGE (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A Caen la Mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEBON (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. LEPAREUR (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. LE ROUX (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. LESPAGNOL (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. PIMONT (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. PIZY (Délégué de la C.A Caen la Mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. SCHMITT (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. SLAMA (Délégué de la C.A Caen la Mer), M. SUEUR (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. THOMAS (Délégué de la C.A Caen la Mer) M. TOUZE (Délégué de la C.A Caen la Mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre ») Mme MOTTIN (Déléguée de la C.D.C « Cœur de Nacre »), M. HUET (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre ») M. LECHATILLIER (Délégué de la C.D.C. « Cœur de Nacre ») Mme SAINT-YVES (Délégué de la C.D.C « Cœur de Nacre »),M. LEHUGEUR Jacky (Délégué de la C.D.C. du Cingal) M. VERMEULEN (Délégué de la C.D.C. du Cingal) M. LACOSTE (Délégué de la C.D.C. du Cingal) Mme LE PESSEC (Déléguée de la C.D.C. du Cingal) Mme LEFRANCOIS (Déléguée de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), Mme DREVON (Déléguée suppléante de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. MOKEDDEL (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. DUBOIS (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. VIRLOUVET (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. CALMELS (Délégué suppléant de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. BONNET (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. BOUCHARD (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. ENTFELLNER (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M GUILLEUX (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. « Les Rives

de l'Odon », M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Odon »), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen «), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen «), M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen «), M. PEAN (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen «), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), M. LELAIT (Délégué de la C.D.C. « Val es Dunes »), Mme PARIS (Déléguée de la C.D.C. « Val es Dunes »), Mme MULLER (Colleville-Montgomery) M. GUEZET (Ouistreham), M. LEDRAN (Ouistreham), M. CARABEUFS (St André sur Orne), Mme GOUBERT (Urville).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

• **Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » :**

MME CATTEAU à M VINOT-BATTISTONI,
M. DELEUZE, à Mme LE BRETHON,
M. DETEY, à M. LESPAGNOL,
M. LEMENUEL, à M LE CARPENTIER,
M. PIELOT, à M. CARABEUFS,

• **Communauté de Communes « Evrecy Orne Odon » :**

M. GIRARD A M. ENTFELLNER,

• **Communauté de Communes « Val Es Dunes » :**

M.PICHON A M. LELAIT,

Etaient excusés :

• **Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » :**

M. DURON,
M. NICOLAS,

• **Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » :**

M. LEFONDRE,
M. LEVIVIER

*

* *

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 13 juillet 2006 ;
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau ;
3. Election de deux membres du Bureau ;
4. Projet de modification des statuts du Syndicat Mixte dans le cadre de la prise de compétence « Pays » ;
5. Plan Local d'Urbanisme approuvé d'Epron - Suites à donner ;
6. Validation de la méthode pour l'élaboration du SCoT proposée par l'Agence d'Etudes d'Urbanisme ;
7. Le SCoT : Mode d'emploi. Présentation par l'Agence d'Etudes d'Urbanisme ;
8. Questions diverses.

Madame LE BRETHON : « Je vous remercie tout d'abord pour votre présence. Nous avons tous les mêmes missions, les mêmes responsabilités, notre temps est cher. Nous allons donc commencer.

Je présente tout d'abord les excuses de Monsieur LEVIVIER, qui était dans la salle, mais qui a été rappelé d'urgence à Saint-Manvieu pour un incendie qui venait de se déclarer.

J'ai grand plaisir à vous accueillir dans le Château de Caen et en particulier dans l'Auditorium du Musée des Beaux-Arts. Vous pouvez constater l'évolution des remparts et de l'esplanade, patrimoine qui nous appartient tous. Elle a pu poser problème à quelques-uns d'entre vous. La prochaine fois, les travaux seront finis et le lieu sera aménagé, vous n'aurez plus de soucis pour entrer.

Votre forte présence démontre l'importance de la réunion, qui comprend la modification des statuts et la prise de compétence « Pays », sujet extrêmement important, ainsi que le mode d'emploi du futur SCoT.

L'Auditorium du Musée des Beaux-Arts est un peu un lieu « symbolique » dans l'histoire du Syndicat :

- 1^{er} juillet 1994 : c'était la première réunion qui se tenait dans l'Auditorium. Approbation du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise et mise en place de la structure de suivi.
- 17 décembre 1998 : 1^{ère} réunion pour que se constitue le « Pays de Caen ». Y assistaient le Secrétaire Général de la Préfecture Rémy ENFRUN et nombre de conseillers généraux. A l'origine de cette réunion, la Commission « Prospective » présidée par Marie-France GIGNOUX. Les conclusions de l'INSEE, présentées lors de la réunion, aboutissaient à un périmètre peu différent du « Pays de Caen » tel que délimité par l'Arrêté Préfectoral du 17 juillet 2006.
- 1^{er} juillet 2004 : Les 10 ans du Schéma Directeur. Installation du Syndicat Mixte Caen Métropole dont la quasi totalité des membres sont désormais des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales. Il compte 123 communes.
- 25 octobre 2006 : Avec l'adhésion de la Communauté de communes du Cingal, des communes de Soignolles et d'Urville, le Syndicat regroupe 142 communes. Avec l'adhésion du Bû-Sur-Rouvres, il en comptera 143. Sauf modification du paysage intercommunal, sa composition ne devrait plus évoluer.

Ce soir, nouvelle étape de franchise avec la saisine du Comité Syndical pour l'extension des compétences au « Pays ».

Avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour, je souhaite qu'ensemble, nous saluions l'arrivée dans le Comité des représentants des dernières collectivités adhérentes :

Pour la Communauté de communes du Cingal :

- Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire de Gouvix ;
- Monsieur Jean-Pierre VERMEULEN, Maire-Adjoint de Saint-Germain-le-Vasson ;
- Monsieur Jean-Jacques LACOSTE, Président de la Communauté de communes du Cingal, Maire de Bretteville-sur-Laize ;
- Madame Catherine LE PESSEC, Maire-Adjoint de Bretteville-sur-Laize.

Pour la commune d'Urville :

- Madame Nicole GOUBERT, Maire

Pour la commune de Soignolles :

- Madame Annick JEANNE, Maire

L'adhésion de la commune du Bû-Sur-Rouvres doit intervenir dans les prochains jours et nous accueillerons son délégué lors de la prochaine réunion.

Avec la convocation, tous les membres du Comité Syndical ont reçu sa composition mise à jour au 1^{er} octobre.

Je voudrais signaler, à côté des entrants, l'arrivée de M. ELISSALDE, Maire-Adjoint de Mouen. Je me permets de rappeler le décès de M. COJAN, Maire-Adjoint de Mouen, qui nous a quittés à la fin de l'été et qui était un des délégués suppléants de la Communauté de communes des Rives de l'Odon. Il est toujours bon de ne pas oublier tous ceux qui nous accompagnent dans ces démarches visant à faire évoluer le territoire qui nous est confié.

Le Comité Syndical, dans sa nouvelle composition, étant installé, nous allons passer à l'ordre du jour. »

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 13 juillet 2006

Madame LE BRETHON : « Avez-vous des commentaires, des observations ? »

**Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté
à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Madame LE BRETHON : « Depuis la dernière réunion du Comité Syndical le 13 juillet à St Contest, le Bureau s'est réuni deux fois le 14 septembre et le 6 octobre.

Au cours de ces deux réunions de Bureau, les points essentiels ont porté sur des sujets qui constituent l'ordre du jour de la présente réunion du Comité Syndical, à savoir :

- la modification des statuts du Syndicat pour la prise de compétence "Pays" ;
- le PLU approuvé d'Epron ;
- la méthode d'élaboration du SCoT.

Pays et SCoT vont exiger une organisation du Syndicat et bien entendu, un renforcement de son équipe administrative et technique.

Au niveau de l'organisation du Syndicat, jusqu'à présent et dans l'attente de son éventuelle extension, mais aussi du devenir du Pays et du lancement de l'élaboration du SCoT, seules deux commissions fonctionnent :

- la Commission "Lecture du Schéma Directeur et Urbanisme réglementaire" présidée par André LEDRAN.
- la Commission "Urbanisme Commercial" présidée par Christian DELEUZE.

Ces deux commissions examinent les dossiers d'urbanisme réglementaire ou d'urbanisme commercial sur lesquels le Syndicat est officiellement saisi, compte tenu de ses compétences. Elles proposent un avis au Bureau, dont les membres entendent les argumentaires, questionnent éventuellement pour approfondir leur connaissance du dossier, retiennent la conclusion proposée ou l'infirmenent en justifiant leur choix.

Je remercie ceux qui participent régulièrement au Bureau et qui font en amont un travail très précis et très sérieux.

Compte tenu de cette évolution, le Bureau, lors de la réunion du 6 octobre, a décidé de mettre en place deux nouvelles commissions dont le principe avait été décidé en 2004 et qui étaient le fruit d'une proposition du Groupe de Travail présidé par Jean Michel GASNIER, à savoir :

- la Commission « Administration Générale »
- La Commission « Conduite du SCoT »

Le Bureau a désigné Madame VINCENT pour présider la Commission "Administration Générale", Monsieur Colin SUEUR étant le Vice Président.

La Commission "Conduite du SCoT" sera présidée par Jean-Michel GASNIER, Michel MARIE en étant le Vice Président.

Chaque Commission sera organisée de la manière suivante :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 11 représentants de la Communauté d'Agglomération "Caen la Mer"
- 9 représentants des Communautés de Communes
- 1 représentant des Communes hors E.P.C.I.

Les Présidents de ces deux commissions devaient faire des propositions pour qu'elles soient rapidement mises en place.

Sans attendre la prochaine réunion du Bureau, il faut ce soir faire état des propositions des 2 Présidents.

Il va appartenir à chaque EPCI de désigner ses représentants. Comme pour le Comité Syndical, chaque Communauté de communes désignera un suppléant aux côtés du titulaire. L'ensemble des communes non membres d'un EPCI disposera également d'un suppléant aux côtés du titulaire.

Un courrier va être adressé pour demander que ces désignations interviennent dans les meilleurs délais afin que les nouvelles commissions se mettent au travail, notamment celle chargée de la conduite du SCoT, compte tenu du calendrier sur lequel nous reviendrons.

Il faut reconnaître qu'on vous demande toujours de faire très vite. Nous sommes contraints de faire vite, parce que l'on ne peut pas prévoir les conséquences et l'avancement des procédures. J'en suis désolée, mais si l'on veut se positionner au mieux, il faut travailler de cette façon. A l'avenir, je pense qu'il n'y aura plus de précipitation, puisque l'on aura tous les outils pour travailler.

A ces deux commissions s'ajoutera bien entendu une Commission spécifique "Pays" qui sera évoquée dans le projet de modification des statuts.

Enfin, il convient de faire état du renforcement de la structure pour faire face à sa nouvelle compétence mais aussi à l'élargissement de périmètre du Syndicat Mixte.

Deux recrutements avaient été décidés :

- un chargé de mission "Pays" sur le poste de Collaborateur de Cabinet jusqu'alors occupé par Frédéric Delbos.

Le jury, constitué de Mesdames GIGNOUX et VINCENT, de Messieurs FLEURY et LEDRAN a retenu la candidature d'Emilie PATRY, chargée de mission depuis 4 ans à Paris à l'Association pour la Fondation des Pays de France. Elle va nous apporter tout son vécu dans la mise en place des Pays et surtout de la contractualisation. Mademoiselle PATRY est dans la salle, et chacun peut faire sa connaissance.

Mademoiselle, bienvenue et bon courage à nos côtés. Je vous souhaite beaucoup de réussite dans votre mission. Je vous le répète : on attend beaucoup de vous.

- un chargé d'urbanisme, qui reprendra le suivi des dossiers d'urbanisme réglementaire et d'urbanisme commercial.

Béregère GLORIE, actuellement en poste à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon, a vu sa candidature retenue. Inscrite sur la liste d'aptitude de technicien supérieur territorial, elle avait en charge le suivi des dossiers d'urbanisme du Pays d'Alençon, des dossiers économiques. Dans une petite structure, un tel profil "généraliste" devrait constituer un véritable "plus".

*

* *

Au-delà de ces points majeurs dans le fonctionnement futur du Syndicat, le Bureau a traité de nombreux dossiers :

- Mise à deux fois trois voies de l'autoroute de Normandie

A la suite du courrier qui lui a été adressé, le Président Directeur Général de la SAPN a transmis par lettre du 18 juillet les raisons qui avaient conduit la SAPN à arrêter la mise à 2 X 3 voies de l'autoroute A13 au futur échangeur, situé à l'ouest de Troarn, avec le futur contournement Sud de Caen. Il en résulte que l'entrée dans Caen resterait à deux fois deux voies. La SAPN évoque différentes raisons : trafic, fonctionnement de cette partie de l'autoroute sous forme urbaine...

Mais le débat n'est pas clos. La SAPN reprendra contact avec le Syndicat en 2007 lors du phasage des élargissements prévus.

- PDU de l'Agglomération Caennaise

Par lettre du 14 septembre, Madame le Président de Viacités a fait savoir que les différents avis des personnes publiques font apparaître la nécessité de suspendre la procédure. Une prochaine Commission PDU se réunira avant le Comité Syndical de Décembre afin d'analyser les suites à donner.

Dans un courrier du 7 septembre, le Président de la Communauté d'Agglomération Caen la Mer a fait savoir qu'il partageait l'opinion du Syndicat pour souhaiter que, dans les meilleurs délais, l'étude du PDU puisse être reprise et ce, en s'appuyant sur une vision des déplacements à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT.

- DTA de l'estuaire de la Seine

Elle a été approuvée par décret du 10 juillet 2006. Des réunions ont lieu actuellement pour la mise en place du dispositif du suivi-évaluation qui doit être placé sous l'égide du Conseil de l'Estuaire. Ce dernier n'est toujours pas constitué.

- Projets éoliens

Le Syndicat a été sollicité par des acteurs de l'éolien, qui souhaitaient qu'une réflexion soit engagée à l'échelle du SCoT. Mais, cette réflexion ne pourra pas ignorer les travaux de la commission "ad hoc" mise en place par le Préfet.

Pour voir clair dans ce sujet complexe une réunion de travail a été prévue avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme et des représentants des acteurs de l'Éolien qui ont sollicité le Syndicat.

- Charte d'urbanisme Commercial

Un travail de mise à jour s'impose d'autant que le projet de modification des statuts y fait référence. Un large échange a eu lieu au cours du Bureau du 14 septembre. Une décision sera prise rapidement sur les modalités de cette mise à jour. Le Comité Syndical en discutera le contenu. Je considère de plus en plus ce document comme indispensable, parce que c'est un outil qui assure l'équité de nos décisions.

- P.L.U. d'Hérouville St Clair

La Ville d'Hérouville St Clair, suite notamment à l'avis du Syndicat, a transmis un nouveau projet de PLU arrêté. Il appartiendra au Bureau de faire part de son point de vue mais d'ores et déjà il est à noter que la zone d'urbanisation prévue au Sud de la LIQN BUN a été supprimée afin de respecter les orientations du Schéma Directeur. Je remercie le Maire d'Hérouville-Saint-Clair de nous avoir entendus.

- Urbanisme Réglementaire

Le Bureau a donné un avis sur :

Le projet de P.L.U. arrêté de Cairon

Le projet de P.L.U. de Mondrainville

Le projet de modification N° 5 du P.O.S. de Fontaine-Etoupefour

Le projet de modification du P.O.S. de Ste Croix Grande Tonne

Le projet de P.A.D.D. de Bréville les Monts

Tous les avis sont favorables avec parfois quelques observations ou réserves mais qui ne remettent pas en cause l'économie générale de ces documents.

- Urbanisme Commercial

9 dossiers ont été examinés avant qu'ils ne passent en CDEC. 7 ont fait l'objet d'un avis favorable.

Tels sont les principaux points et dossiers abordés lors des deux dernières réunions de Bureau.

- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)

Par courrier du 29 septembre reçu le 9 octobre, le Conseil Régional a transmis au Syndicat un document qui est l'aboutissement de la phase de concertation.

Le 18 octobre le Conseil Régional a présenté son projet stratégique de la Basse-Normandie à 20 ans lors d'une réunion qui se tenait au Théâtre des Cordes. Un certain nombre d'élus venant du Syndicat y ont participé.

Le Conseil Régional demande qu'on fasse parvenir avant le 27 octobre toute remarque ou demande de modification à apporter. C'est trop court. Une telle réponse doit être préparée avec sérieux puisqu'elle engage le Syndicat.

Aussi les observations du Syndicat seront formulées lors de la consultation des partenaires ou de l'enquête publique.

Nous verrons lors du prochain Bureau comment nous nous organiserons sachant que notre Syndicat a, lors de sa réunion du 16 mars, délibéré sur une importante contribution au futur SRADT. Il s'agira d'enrichir les orientations qui nous sont présentées. »

3. Election de deux membres du Bureau

Madame LE BRETHON : « Le Bureau compte actuellement 29 membres. Vous avez tous eu sa composition.

La communauté de communes du Cingal est devenue membre du Syndicat par l'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2006. Conformément à l'article 6 des statuts et compte tenu de sa population (Communauté de communes de moins de 10 000 habitants), elle doit donc être représentée par un délégué au Bureau.

Parallèlement, ce même article 6 prévoit que la Communauté d'agglomération Caen la mer doit compter un nombre de membres égal à celui des membres représentant l'ensemble des Communautés de communes et des communes + 1. Elle doit par conséquent disposer d'un membre supplémentaire.

- Election du représentant de la CDC du Cingal. Celle-ci comprend 4 délégués : Madame LE PESSEC, Messieurs LEHUGEUR, VERMEULEN et LACOSTE.

Y a-t-il un candidat ?

Monsieur VERMEULEN est le seul candidat. »

Monsieur VERMEULEN, à l'unanimité des membres présents ou représentés, est élu membre du Bureau.

- Election du représentant de Caen la mer

Madame LE BRETHON : « Y a-t-il un candidat ?

Monsieur THOMAS est le seul candidat. »

Monsieur THOMAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés, est élu membre du Bureau.

4. Projet de modification des statuts du Syndicat Mixte dans le cadre de la prise de compétence « Pays »

Madame LE BRETHON : Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme a été créé par arrêté préfectoral du 20 novembre 1987.

Ses statuts ont été modifiés cinq fois :

- 11 avril 1988 : le nombre de Vice Présidents est porté de 2 à 3.
- 30 octobre 1989 : le versement forfaitaire par habitant ne peut excéder 2 francs par an pendant toute la durée de la révision.
- 11 février 1993 : le versement forfaitaire par habitant ne peut excéder 4 francs par an pendant toute la durée de la révision.
- 31 mai 1995 : le Syndicat prend compétence pour toute révision partielle ou totale du Schéma Directeur ainsi que pour l'élaboration et la révision des Schémas de secteurs.

- 23 juin 2004 : le Syndicat devient le Syndicat Mixte "Caen-Métropole". Il regroupe la communauté d'Agglomération Caen La Mer, 8 Communautés de Communes et 4 Communes soit 121 communes. Il prend compétence en matière de SCoT. Comité et Bureau sont composés majoritairement de représentants des EPCI.

Il s'agit aujourd'hui de modifier, pour la première fois, les statuts du Syndicat Mixte Caen-Métropole. Cette modification est principalement liée à la constitution, par Arrêté Préfectoral du 17 juillet 2006 du Pays de Caen, et à la nécessité de mettre en place une structure porteuse. Vous avez eu l'Arrêté Préfectoral et la carte.

Le Pays de Caen a fait l'objet, lors des précédents Comités, de larges échanges. Il faut aujourd'hui se féliciter de sa création qui traduit, à travers la Charte de Développement Durable, la volonté de toutes les collectivités membres d'aller plus loin ensemble et de porter un véritable projet de territoire.

Il convenait, par conséquent, de décider de la structure qui porterait le Pays et cela rapidement puisque le volet territorial du futur Contrat de Projet Etat-Région (CPER) devra être signé avant la fin de l'année 2007.

Aussi, dès le mois d'Août, le Groupe de Travail "Pays" animé par Christian Fleury s'est à nouveau réuni. Les deux solutions étudiées ont été présentées au cours de la réunion de Bureau du 14 septembre, à savoir, la création d'une association loi 1901 ou l'extension des compétences du Syndicat Mixte. C'est cette dernière solution qui a été proposée et ce pour bon nombre de raisons.

La création d'une association exige un consensus général sur ses statuts, son fonctionnement, son financement. On a vu le temps passé pour l'organisation de la précédente association. Est-ce qu'on aurait été plus performant pour monter une nouvelle association ? Il y avait des doutes, je dirais même des craintes. Autant dire que l'incertitude la plus complète allait régner sur le calendrier et la mise en place de la structure sachant que d'ici le 31 décembre 2007 il n'y a plus que 15 mois.

L'extension des compétences du Syndicat, par contre, peut se faire dans le cadre des dispositions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et la procédure, tant sur le fond que sur le plan du calendrier, peut être gérée.

Au-delà, il était difficile d'envisager deux structures pour porter un projet de développement sur le même territoire. Par ailleurs le Syndicat dispose de moyens, d'un savoir faire. Il est aujourd'hui reconnu par les différents partenaires.

Le Bureau par un vote à main levée et à l'unanimité de ses membres, a approuvé la proposition du Groupe de Travail.

Il importait par conséquent de mettre rapidement au point les modifications statutaires. Elles ont été présentées à la dernière réunion de Bureau le 6 octobre, c'est-à-dire 3 semaines après le vote favorable du Bureau pour l'extension des compétences du Syndicat. Le Groupe de Travail n'a pas perdu de temps.

Le Groupe de Travail s'est particulièrement attaché à intégrer l'ensemble des dispositions relatives à la compétence "Pays" sans remanier profondément les statuts actuels. Avant de les commenter, il y a lieu de préciser que le Bureau a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres sur cette modification. La Préfecture, consultée, ne formule aucune observation.

Les principales modifications ont porté sur l'article 2, qui définit la vocation du Syndicat. Il a été subdivisé en deux grands volets :

En « A » a été reprise la vocation de notre Syndicat, à savoir la définition des grandes orientations en matière d'aménagement de l'espace et du développement durable qui ne concernaient jusqu'à présent que le SCoT et les schémas de secteur. Cette vocation a été étendue à la Charte de Développement Durable.

En conséquence, le point 3 des compétences fait également référence à la Charte de Développement Durable.

Mais il faut souligner dans ce grand « A » de l'article 2, l'introduction de la compétence du Syndicat pour élaborer, approuver, modifier ou réviser la Charte d'Urbanisme Commercial, et la gérer, en partenariat avec les collectivités et organismes concernés.

Par rapport à la CDEC, il apparaît opportun que le positionnement de notre Syndicat vis-à-vis des projets s'appuie sur un document qui traduit clairement les choix de la métropole caennaise en matière d'urbanisme commercial, choix qui associent très largement tous les partenaires concernés.

En « B » ont été introduites les nouvelles compétences du Syndicat dans la politique de Pays.

Les principaux points sont les suivants :

- La modification du périmètre du Pays dans la mesure où le paysage intercommunal évoluera sans doute dans les prochaines années.
- Le Conseil de Développement qui doit être une structure active mais qui doit évoluer sans qu'il soit nécessaire de consulter systématiquement les collectivités membres.
- La mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de la Charte de Pays et la signature des contrats ou conventions conclus à l'échelle du Pays.

Mais il est important de souligner le fait que les communes et les EPCI conservent la maîtrise d'ouvrage des actions de leur compétence à mener sur leur territoire, voir un territoire plus étendu.

- La contractualisation ou le conventionnement avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, et tout autre organisme public ou privé et portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du Pays.

Ces dispositions constituent les points majeurs de la modification statutaire.

Bien entendu, il convient au sein du Syndicat d'animer et de faire vivre le Pays et son projet de territoire d'où l'introduction d'un nouvel article 7 qui prévoit la mise en place d'une commission « Pays » dont seront membres des représentants de tous les EPCI et de toutes les communes membres.

Le Groupe de Travail, animé par Christian Fleury a mené à bien sa mission. Il continuera à fonctionner sous la forme d'une commission spécifique pour laquelle le règlement intérieur apportera toute précision.

Enfin, l'article 8 étend les ressources du Syndicat à tous les financements possibles liés à l'exercice de la compétence Pays ainsi qu'aux dons et legs.

Cette modification des statuts illustre l'achèvement de la structuration du bassin de vie de la Capitale Régionale, engagée il y a tout juste deux ans avec la création du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Caen sera la seule Capitale Régionale avec Clermont-Ferrand à pouvoir préparer son avenir en s'appuyant sur un territoire unique disposant de deux outils :

- le SCoT, pour planifier le développement et assurer la cohérence des différentes politiques en matière de déplacements, d'habitat, de développement économique...
- le Pays, pour en négocier et partager le contenu, notamment dans le cadre du Conseil de Développement, avec le monde socio-économique et associatif et contractualiser avec l'Etat, la Région et le Département.

Ces deux outils pourront utilement s'appuyer sur un troisième, à savoir l'Agence d'Etudes d'Urbanisme, attendue depuis 30 ans et qui est désormais opérationnelle.

Pour poursuivre la procédure, chaque collectivité membre disposera d'un délai de trois mois pour délibérer sur cette modification des statuts. Ces trois mois nous amènent au 1^{er} février. Mais un effort pourrait être fait pour que d'une manière symbolique cette prise de compétence intervienne dès le 1^{er} janvier.

Nombre de collectivités vont se réunir d'ici la fin de l'année. Aussi, il va leur être demandé de délibérer lors de leur prochaine réunion : Conseil Communautaire ou Conseil Municipal. Plus vite cette prise de compétence sera officialisée, plus vite le Syndicat sera reconnu par les différents partenaires.

Sans doute le Syndicat est-il d'ores et déjà reconnu puisqu'il est invité à la prochaine Conférence des Territoires, organisée par le Conseil Régional, qui se tiendra le 9 novembre.

Mais plus tôt la prise de compétence sera finie, plus tôt le Syndicat pourra se tourner vers d'autres partenaires comme le Département, afin de demander les mêmes moyens que ceux attribués aux autres Pays du Département.

Le Pays de Caen va devoir prendre toute sa place et ne pas décevoir car sur le plan national, il sera, par sa population le 5^{ème} Pays de France après Rennes, Clermont-Ferrand, Brest et Amiens.

Mais ce qui en fera son originalité au plan national, ce sera, comme Clermont-Ferrand, l'émergence d'une nouvelle gouvernance à l'échelle d'un bassin de vie.

Le Syndicat du SDAU est sans doute le plus ancien de France puisqu'il fêtera ses 20 ans en novembre 2007.

Aujourd'hui, avec une structure unique compétente en matière de SCoT et de Pays, avec un outil d'ingénierie, l'Agence d'Etudes d'Urbanisme, la métropole caennaise peut désormais être montrée en exemple sur le plan national. Elle ne saurait décevoir après un parcours exemplaire, qui a vu se créer un Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable, présidé par Daniel FRANCOISE et qui a vu approuvé par l'ensemble des partenaires, la Charte d'Urbanisme Commercial avant que ne soit enfin constitué le Pays.

Je vous présente publiquement mes remerciements sincères. Vous avez prouvé que nous pouvions travailler vite et bien.

Je peux maintenant entendre vos remarques et vos avis. »

Madame DE LA PROVOTE : « Comme vous savez, je vous ai représenté dans la précédente association pour le Pays de Caen. Nous avons beaucoup travaillé et un projet avait émergé sur un territoire plus vaste que le périmètre proposé actuellement. J'aimerais savoir si la formule proposée permet, dans un avenir pas si lointain, de pouvoir étendre vers un Pays plus grand avec les communautés de communes de Falaise, Condé et Thury-Harcourt qui intervenaient dans le cadre de ce territoire et qui finalement avait trouvé une certaine cohérence au travers d'un projet qui avait été écrit précédemment. C'est une question à laquelle il faudra bien trouver une solution. »

Madame LE BRETHON : « J'ai bien insisté sur ce point, en disant que nos statuts donnent compétence pour discuter de l'évolution du Pays qui va dépendre de l'évolution de l'intercommunalité. Rien n'est figé, des initiatives de communes ou de groupements de communes peuvent s'effectuer. Nous avons même insisté sur la présence dans notre Pays de Caen, d'un ou deux représentants de ce Pays Sud Calvados dans le Conseil de Développement, espérant qu'il en sera de même avec le Pays de Caen. Nous sommes tout à fait dans cette orientation-là.

Concernant la Charte de Développement Durable qui a été analysée par le Conseil de Développement, ce qui a été proposé est tout à fait adaptable à une ouverture extérieure. J'attends de pouvoir réunir au plus vite les membres du Conseil de Développement et leur indiquer les orientations de travail sur lesquelles ils doivent se rassembler pour fouiller le contenu, car nous avons beaucoup de sujets à travailler avec eux.

D'ailleurs je n'ai pas tout à fait très bonne conscience. Nous les avons rassemblés à Ifs l'an dernier. J'avais donné l'assurance qu'ils auraient des orientations de travail dans les plus brefs délais. Même si nous avons fait vite, nos délais ne sont pas considérés comme brefs par le monde économique. Ma réponse est très claire, c'est la traduction de l'article 2 B/ sur la compétence « Pays »

Monsieur HUET : « Madame le Président, j'ai juste une question de forme sur l'article 2, A/ point 2, il est écrit : « élaborer, approuver, modifier ou réviser, et gérer en partenariat avec les collectivités et organismes concernés, la Charte d'Urbanisme Commercial. ».

Est-ce que cette phrase ne laisse pas supposer qu'on puisse élaborer, approuver, modifier et réviser tout seul, et gérer en partenariat ? Il y a peut-être ici un « ou » ou un « et » qui sont de trop. »

Madame LE BRETHON : « On a voulu décliner tous les sujets pour démontrer qu'on n'oublie rien. Mais on peut choisir de manière exhaustive, une liste de verbes qui définissent des actions. Ça évite, quand on ajoute des articles, toute contestation. Nous pouvons donc choisir la formulation « *élaborer, approuver, modifier, réviser et gérer en partenariat avec les collectivités et organismes concernés, la Charte d'Urbanisme Commercial.* »

Monsieur LEDRAN : « Je suis d'accord, c'est l'esprit de la rédaction de mener ces actions en partenariat. »

Madame LE BRETHON : « Vos observations sont entendues. Ainsi on évite toute interprétation.

Je me permets de souligner que le si peu d'observations traduit le travail en commun, que nous sommes totalement solidaires dans cette démarche et qu'en amont, nous l'avons véritablement avalisé. On met aujourd'hui en lumière le travail en commun.

Nous allons donc passer au vote, moment essentiel pour donner une structure au Pays. »

**Le projet de modification des statuts est,
à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopté**

5. Plan Local d'Urbanisme approuvé d'Epron - Suites à donner

Madame LE BRETHON : « Si je porte fortement ce dossier, extrêmement important sur le plan de l'intérêt général et sur le positionnement de la métropole dans le domaine de la recherche mondiale. Portez le message au Maire d'Epron, que j'apprécie, que je n'agis pas contre lui, je veux que ce soit très clair. Nous ne pouvons pas un jour, se sentir responsable de ne pas avoir réagi à temps et que notre absence d'action fasse que nous soyons coupable d'un frein au développement que nous recherchons.

Il s'agit d'un dossier "majeur" pour l'avenir de notre Capitale Régionale. Tous les membres du Comité ont reçu un rapport complet. Vous avez également reçu un projet de délibération, le même que celui que nous avons pris pour la commune d'Hérouville-Saint-Clair.

J'insisterai sur les points les plus importants avant de faire part des éléments nouveaux intervenus depuis la rédaction de ce rapport.

Le Bureau du Syndicat a estimé que le projet du PLU arrêté par la Commune d'Epron hypothèque l'implantation d'EURISOL qui viendra dans une dizaine d'années prendre le relais du GANIL et de SPIRAL 2.

Pourquoi hypothéquer ? Le règlement de la zone AUM qui recouvre partiellement l'emprise foncière sollicitée par le GANIL pour implanter EURISOL, autorise toute implantation liée ou non au GANIL et à ses perspectives de développement.

Demain, la Commune d'Epron ne pourra refuser aucun permis compatible avec les dispositions du PLU.

Pour cette raison, le Bureau avait demandé à la Commune d'Epron de revoir son PLU et d'engager une concertation avec les différents partenaires.

La concertation a été engagée, notamment lors d'une réunion le 4 mai, organisée par le Syndicat et à laquelle participaient les différents partenaires.

Cette concertation s'est poursuivie le 28 mai lors d'un petit déjeuner de travail réunissant les Maires d'Epron, d'Hérouville-St-Clair et de Caen ainsi que le Secrétaire Général de la Préfecture.

Elle devait se poursuivre courant juin avec une réunion technique pour harmoniser les règles d'urbanisme sur le territoire des 3 communes.

Mais cette concertation n'ira pas plus loin puisque la commune d'Epron avait décidé, sans attendre qu'elle ne débouche sur une proposition qui aurait pu être consensuelle, d'engager la dernière phase d'approbation de son PLU, en l'occurrence l'enquête publique. Deux dates en sont l'illustration : le 4 mai réunion de concertation, le 6 mai le Tribunal Administratif désigne le commissaire enquêteur.

La commune aurait pu stopper ce processus, attendre quelques semaines. Il n'en a rien été puisqu'en pleine période de vacances, du 12 juillet au 12 août, s'est déroulée l'enquête publique. Avec un peu de taquinerie, si je faisais à la Ville de Caen passer des choses comme ça, j'aurais des soucis. Je sais ce que diraient les uns ou les autres et surtout mes concitoyens, ce qui serait juste.

Pour mémoire, lors du Comité Syndical le 13 juillet à St Contest, le PLU d'Epron avait été évoqué ainsi que le processus de concertation en cours...

Au retour des vacances, nous découvrons que la Commune d'Epron a approuvé son PLU et ce en dépit d'un avis défavorable de l'Etat. Notre Syndicat avait bien fait savoir à la commune que faute de nouveau projet de PLU, son avis deviendrait lui aussi défavorable.

Les modifications apportées au PLU après enquête publique ne changent rien sur le fond. Le commissaire enquêteur fait d'ailleurs des réserves et des recommandations à propos de la prise en compte des perspectives de développement du GANIL.

Aujourd'hui la situation est simple car il y a trois scénarios :

- Le PLU d'Epron reste en l'état. Quel intérêt pour le GANIL et la communauté scientifique nationale et internationale de porter un projet tel EURISOL qui n'aurait pas la certitude de disposer d'une emprise foncière suffisante ? Il faut d'ailleurs s'interroger sur SPIRAL 2, pour lequel seule une convention a été signée. Cet équipement aura-t-il toujours sa justification dans la mesure où il n'aura pas la certitude d'avoir un jour un successeur, en l'occurrence EURISOL, faute de réserve foncière.
- L'Etat, compte tenu de l'enjeu, décide d'utiliser les dispositions réglementaires, telle la procédure de Projet d'Intérêt Général pour préserver l'emprise foncière nécessaire pour le projet EURISOL. Je comprendrais un tel scénario pour l'avenir de notre métropole mais je regretterais vivement que l'agglomération n'ait pas eu la capacité de porter par elle-même un tel projet.
- Le Conseil Municipal rapporte sa délibération d'approbation du PLU et la concertation s'engage, permettant le confortement du Pôle de Recherche tout en favorisant le légitime développement de la commune d'Epron.

J'ai adressé en ce sens un courrier au Maire d'Epron daté du 10 octobre.

Par lettre du 18 octobre, Monsieur le Maire d'Epron m'a fait savoir que pour des raisons de délai, il ne pourra présenter ma requête à son Conseil Municipal que lors de sa réunion du 6 novembre.

Je remercie le Maire d'Epron de cette saisine de son Conseil Municipal mais cela appelle deux observations :

- La lettre adressée le 10 octobre au Maire d'Epron ne s'appuyait sur aucune délibération donnant délégation au Président pour l'adresser. Elle anticipait la délibération du Comité Syndical.

- Le délai de recours vis-à-vis de la délibération approuvant le PLU s'achève le 13 novembre, date de la publicité de la dite délibération dans la presse. Il est impossible aujourd'hui de dire ce que sera la position du Conseil Municipal d'Epron.

Aussi, pour ces raisons, le Comité Syndical doit délibérer ce soir, ne serait-ce que pour donner une assise juridique à la future décision du Conseil Municipal d'Epron.

Si la délibération est rapportée, une nouvelle concertation pourra s'engager et déboucher sur la prise en compte dans ce PLU du Schéma d'Aménagement du Pôle de Recherche qui s'est constitué autour du GANIL.

Ce pôle est aujourd'hui un pôle de niveau européen. Il aspire à assurer le leadership français dans son domaine de compétence à l'horizon 2020 au niveau mondial.

D'aucuns ont répété ces dernières années qu'il n'y avait aucune assurance pour l'accueil d'EURISOL, faisant référence à l'échec de l'implantation du projet "Soleil". Mais comme l'a reconnu Sydney Gales, lors de la réunion du 4 mai, Caen n'avait pas la culture scientifique pour accueillir "Soleil".

Ce qui n'est pas le cas pour EURISOL et je voudrais vous citer la prise de position du Nuclear Physical Coll Committee, la plus haute autorité scientifique, qui regroupe 22 institutions et 15 pays.

Je vous fais passer ce texte que je n'ai malheureusement pas eu le temps de traduire et qui positionne EURISOL sur Caen de façon extraordinaire.

L'étude de faisabilité d'un montant de 33 millions d'euros est financée par l'Europe et 14 pays.

- 10 millions d'€ directement par l'Europe

- 23 millions d'€ par 14 pays (France, Royaume Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Suède, Grèce...)

Le coordonnateur de l'étude est le GANIL qui est responsable du budget et de l'étude finale à délivrer.

Spiral 2, pour lequel une convention partenariale vient d'être signée, est l'étape nécessaire de démonstration de faisabilité pour EURISOL techniquement et scientifiquement.

Le choix du site devra être fait entre 2009 et 2011.

Caen a une chance sur deux, l'autre candidat étant le CERN à Genève.

Plus d'emprise foncière signifierait plus de candidature caennaise. Parfois on entend dire qu'EURISOL, on pourrait le mettre là ou là...

Il faut que l'agglomération caennaise acquière la culture du Campus. On en parle beaucoup pour Philips, tout le monde a l'air d'être d'accord. Il faut que nous défendions la recherche, la sécurité nucléaire, les applications de la même manière. En la matière, on cite souvent les USA mais en France, il y a Saclay, Sofia Antipolis et d'autres.

Ganil + Cyceron + Ciril + Spiral 2 constitue un campus. Il doit avoir capacité à s'étendre.

Une lettre adressée au Préfet Cyrille SCHOTT par le CNRS et le CEA le 16 octobre traduit bien cette volonté de la recherche scientifique au niveau national de faire de Caen un site leader au niveau mondial à l'horizon 2020 :

« Monsieur le Préfet,

Depuis son implantation en Basse-Normandie, le GANIL a été un acteur essentiel du développement technologique, scientifique et académique. La récente inauguration de l'ensemble CYCERON, d'équipements du CIRIL et le démarrage du projet SPIRAL 2, montrent bien la grande vitalité des activités sur son campus.

L'avenir à moyen et à long terme du GANIL sera certainement porteur d'autres projets d'intérêt national et international. Pour garder toutes les chances d'être compétitif par rapport à d'autres sites et pour un ultérieur développement du campus GANIL, il est important sur le plan de l'occupation des sols de réserver une surface réglementaire contiguë à l'installation actuelle. La région Basse-Normandie pourra ainsi porter avec crédibilité sa candidature pour accueillir de grands projets internationaux dans la physique des ions exotiques, tel que le projet EURISOL, qua dans des domaines technologiques ou pour des applications biomédicales.

Le CNRS et le CEA souhaitent que vous puissiez les aider à conserver le potentiel foncier nécessaire à ces projets en assurant la réservation de ces terrains, indispensables au futur du GANIL, d'une superficie de 10 hectares.

Pour ces motifs, nous, Etablissements Publics de l'Etat, sollicitons de votre bienveillance la mise en œuvre de la procédure administrative afin de préserver au mieux les intérêts de l'Etat.»

Cette volonté, mais aussi cette reconnaissance au plus haut niveau du site de Caen, impliquent des disponibilités sur le plan foncier et une volonté de développer le pôle de recherche qui s'est constitué depuis 30 ans autour du GANIL.

Le Syndicat peut mettre en avant toutes les dispositions relatives aux sites de développement économique majeur inscrites au Schéma Directeur et le plateau Nord en est une superbe illustration.

Il y est dit notamment que ces sites appellent une maîtrise particulière sous la forme de dispositions réglementaires ou de mesures adaptées :

- une programmation à définir en cohérence avec une stratégie globale pour chaque site,
- un aménagement à maîtriser en évitant les occupations de sols hâtives ou désordonnées,
- une nécessité de convergence d'efforts de la part des différents décideurs.

Sans doute y a-t-il eu, jusqu'à présent, entre les différents partenaires un manque de compréhension, un manque de communication... On peut d'ailleurs se demander si l'élaboration d'un PLU est le meilleur lieu pour débattre et au-delà prendre en compte un projet de dimension mondiale.

Il aurait très certainement fallu d'abord parler du projet, de son implantation, de son intérêt pour l'agglomération. Je vous assure que dans l'avenir, je prendrai personnellement des initiatives. Il y aura des discussions informelles sur ces sujets, je réunirai tout le monde pour éviter que l'on lance des procédures sans avoir toute la connaissance.

Sans doute aurait-il fallu voir avec la commune toutes les conséquences de l'implantation d'un tel projet pour son développement. Et là, on pourrait discuter voirie, transports en commun, développement de l'habitat concourant aux intérêts de la commune mais aussi à ceux de l'agglomération et au-delà du Pays de Caen.

Parmi les éléments à discuter, il y a aussi les problèmes de sûreté et de sécurité. Il faut en parler.

Quelques-uns, pour éviter le développement de notre campus de recherche, semblent dire qu'il y a des problèmes de sécurité. On dit : « C'est nucléaire ». Ne laissons pas dire n'importe quoi. Il faut avancer dans la mise en place d'une CLI (Commission Locale d'Informations) sous l'égide du Conseil Général, présidée par Francis SAINT-ELLIER et où siègent les représentants élus des communes voisines, des associations et des représentants des syndicats, cela donne une garantie supplémentaire de transparence sur les questions liées à la sûreté et l'environnement. Il faut qu'elle soit lancée très vite.

Enfin, on dit souvent que ce type d'équipement n'apporte pas grand-chose à la commune, à l'agglomération d'implantation. Que deviendra la Capitale Régionale si elle perd son pôle de recherche qui est aujourd'hui un de ses principaux emblèmes ? En tant que maire de Caen, je vous demande ce que deviendrait notre Capitale Régionale, si elle perdait son pôle de recherche.

Le Conseil Régional en a ainsi parfaitement conscience puisqu'on peut lire dans le projet de SRADT :

- « Impulser un nouvel élan en faveur de la recherche fondamentale »
- « Soutenir l'émergence d'un pôle national de recherche en santé et sciences de la vie », entre autres CYCERON »

Et n'oublions pas la recherche au CHU. On a du mal à le faire écrire, mais le niveau de la recherche du CHU est exceptionnel et il faut le faire apparaître.

Enfin, a-t-on conscience que le projet EURISOL est un projet à hauteur de 1 giga d'euros soit 1 milliard d'euros. Quelles retombées pour notre métropole...

Peut-on laisser un document d'urbanisme remettre tout ça en cause ? Et bien non. Ce n'est pas possible. Quoi qu'on en dise, même si on m'en veut, je vous demande de m'accompagner dans cette voie, parce que nous sommes des responsables. La Communauté scientifique française et européenne ne pourra qu'en prendre acte.

Je vous le répète, le projet de délibération proposé est le même que vous aviez suivi quand nous avions des doutes sur l'évolution du PLU d'Hérouville-Saint-Clair. Je ne fais donc pas d'Epron un cas d'espèce. D'autant plus que lorsque l'on a été 13 ans Conseiller Général de cette commune, on a un attachement qui reste très fort. Je souhaite le développement de cette commune mais ça ne peut pas être au détriment du positionnement mondial du pôle de recherche.

Je vous le dis très posément, sans attaquer personne, donnez-moi les moyens d'agir légalement.

Monsieur DAIREAUX, je vous laisse prendre la parole en premier puisque vous êtes conseiller municipal d'Epron. »

Monsieur DAIREAUX : « Je m'attendais bien ce soir à être mis sur la sellette, parce que c'est pour moi une « sellette ». Vous avez dramatisé la situation.

Je me sens responsable et le Conseil Municipal aussi, d'un éventuel problème que connaîtrait le développement du GANIL.

Je tiens à vous rappeler le déroulement de la situation et au résultat que l'on n'a pas désiré, mais on y est arrivé, hélas, ce soir.

On a engagé la transformation de notre POS en PLU en février 2002, il y a donc presque 5 ans. Dans le porté à connaissance du Préfet de l'époque, il n'a été fait mention nulle part de l'existence du GANIL, ni même à plus forte raison de son extension.

La procédure que l'on a suivie s'est traduite par 5 réunions de personnes publiques associées. Je tiens à souligner qu'à aucune de ces réunions, nous n'avons eu la présence ni de la DRIRE, ni de la Préfecture alors qu'elles étaient invitées et destinataires des documents de travail.

Les remarques qui ont été faites par notre propre Syndicat dans deux courriers au début de la procédure concernaient uniquement les infrastructures routières. Tout le monde s'en souvient, il s'agissait des infrastructures de Caen Nord avec la LIQN, avec le Boulevard Weygand.

On a bloqué à l'été 2003 notre PLU en attendant que Caen la mer prenne une décision concernant les tracés futurs et jusqu'en 2005.

En juillet 2005, le GANIL commence à nous parler d'EURISOL. Au cours d'une réunion de travail qui a eu lieu à la Mairie d'Epron, avec Monsieur GALES, nous avons évoqué le problème. Nous lui avons indiqué que son prédécesseur nous avait demandé de modifier la limite Nord de son terrain, parce qu'il nous avait dit que son terrain se finissait en pointe, qu'il ne pouvait rien en faire. On a proposé aussitôt de rectifier la pointe en faisant un angle droit par rapport à la RD7. La pointe perdue derrière JARDILAND, on a proposé de la reporter, de manière à avoir un terrain plus logeable. Il a trouvé que c'était une excellente idée. Nous avons donné à Monsieur GALES cette information, qui a trouvé aussi que c'était une excellente chose.

Au cours de cette réunion, Monsieur GALES nous a également dit qu'il avait aussi un projet, qu'il aimerait bien pour les chercheurs qui viennent, pouvoir leur proposer un hébergement, une résidence hôtelière. Monsieur GUEGUENIAT, lui a répondu qu'il n'y avait pas de problème, et qu'un terrain sur Epron allait être réservé en-dehors de leur propre réserve pour ne pas grever leur terrain.

On s'est quitté là-dessus, avec la promesse faite par Monsieur GALES de nous faire parvenir avant ou en décembre 2005 un état des besoins, parce qu'on avait parlé d'EURISOL. On a attendu pendant des mois ce document et beaucoup plus tard, on a reçu une feuille A4, avec un plan qui représentait deux rectangles rouges placés perpendiculairement. En légende était écrit, en gros, « EURISOL », avec deux solutions proposées. Je ne ferai aucun commentaire sur ce document.

Madame le Président, vous n'avez pas donné les bonnes dates de l'enquête publique, puisqu'elle s'est déroulée du 12 juin au 12 juillet. Ce n'était donc pas complètement pendant l'été. »

Madame LE BRETHON : « Oui, vous avez raison. »

Monsieur DAIREAUX : « En ce qui concerne l'enquête publique, je ne veux pas porter de jugement, mais le GANIL a déposé son courrier, une demi-heure avant la clôture. C'était dans les délais, mais on se demande pourquoi si tard. Y'a-t-il une volonté que personne d'autre ne voit ce qui était proposé par le GANIL ?

Concernant les terrains, le GANIL dispose d'un terrain de 15 hectares qui appartient à la Ville de Caen et qui est libre de toute construction. La limite actuelle du GANIL, ce n'est pas le transformateur et la clôture située derrière, mais le terrain s'en va jusqu'à JARDILAND, et part ensuite à l'Est pour aller rejoindre la RD226B, donc la route entre Epron et Lebissey. Ce sont des terrains qui sont cultivés, mais ne vous imaginez pas que la réserve foncière est dans le terrain du GANIL, elle est déjà en-dehors du GANIL.

Aujourd'hui, on nous demande 10 hectares de plus. Sur quelle base ? Je n'en sais rien. Est-ce sur la base des deux petits rectangles rouges dont je vous parlais.

Les 10 hectares demandés sont uniquement situés sur la Ville d'Epron, puisque sur Hérouville-Saint-Clair, il n'y a plus de terrain libre. Je ne comprends que l'on parle de la zone AUM, puisqu'elle ne fait pas partie de la partie demandée par le GANIL. Concernant l'extension demandée, on s'aperçoit qu'elle empiète sur le Boulevard Urbain Nord, dont le tracé a déjà été acté. De plus, le Préfet a pris un Arrêté de ZAD, qui englobe la partie demandée par le GANIL et dans cette ZAD est autorisé l'habitat mixte et pas autre chose.

L'extension demandée serait donc non-conforme au SDAU et à l'Arrêté du Préfet.

Je voudrais parler de l'aspect financier. Le GANIL occupe presque 1/5^{ème} du territoire de la commune et n'a jamais rapporté le moindre centime à la commune. 10 hectares de plus seraient encore perdus pour Epron. On parle de solidarité, pour l'instant elle ne se traduit par rien d'autres que des ennuis sur la commune.

Je ne veux pas être pessimiste, mais on a trouvé une solution qui est conforme à notre PLU. C'est la solution du bail emphytéotique. Je n'ai pas trop de précision, mais c'est une proposition du Directeur de la SHEMA. Il s'agit d'accepter des activités pendant un certain temps sur la zone affectée à l'extension du GANIL. Lorsque celui-ci en aurait besoin, ces terrains se trouveraient libérés sur la base d'une convention, en charge à l'Agglomération de Caen de retrouver des locaux pour ces entreprises. »

Madame LE BRETHON : « Les délais sont trop courts, il n'y aura pas assez de temps pour amortir les investissements. »

Monsieur DAIREAUX : « Cette solution a été proposée et il y avait un certain nombre de personnes de l'institution qui étaient représentés. »

Madame LE BRETHON : « Là je trouve que l'on complique les moyens de solutions. »

Monsieur DAIREAUX : « Madame le Président, vous l'avez dit, nous allons proposer la requête de notre Syndicat au Conseil Municipal d'Epron qui va se réunir le 6 novembre prochain, c'est déjà inscrit à l'ordre du jour. Merci de m'avoir remercié au nom du Syndicat.

Je voudrais faire des remarques personnelles. Franchement, il est mal venu de nous faire « porter le chapeau » d'un éventuel échec alors que nous avons organisé des réunions fréquentes. Personnellement, ça me fait mal au cœur, et je ne suis pas le seul dans le Conseil Municipal.

De plus, si on s'en va devant le Tribunal, c'est mettre dans les mains de quelqu'un d'autre une décision qui nous appartient. C'est jouer à pile ou face sans compter les reports avec les appels.

Je ne connais pas aujourd'hui la décision du Conseil municipal d'Epron.

Je vais aborder une question que vous avez écartée, celle du caractère de site nucléaire de base. Nous n'avons aucune information officielle, mais des informations par la bouche de certains chercheurs du GANIL, qui nous disent qu'en matière nucléaire, le GANIL est un « petit garçon » par rapport à EURISOL. On a entendu dire aussi que c'était de la folie d'installer EURISOL à proximité des habitations, celles les plus proches ne sont pas celles d'Epron mais celles Couvrechef. Il y a eu un incident dans l'entreprise « Philips » qui peut se produire un peu partout. Il y a le CHU à proximité. Il faut qu'on pense à tout ça. Nous sommes tous des élus. Si vous étiez à la place d'Epron, je suis persuadé que vous vous poseriez ces questions-là.

Pour nous, le projet EURISOL, ce sont des mots et uniquement cela. »

Madame LE BRETHON : « Tout d'abord je suis désolé pour l'erreur, en effet c'est la zone AUE et non AUM qui est concernée.

Je vais faire quelques observations. Pour l'instant, on ne connaît pas le contenu d'EURISOL. Si on demande 33 millions d'euros pour l'étudier, c'est que le bébé n'est pas encore conçu. Ca me paraît donc étrange que des chercheurs en connaissent déjà les conséquences.

Il est nécessaire d'avoir des informations précises pour éviter la naissance de toute rumeur qui pourrait être porteuse d'inquiétudes. Nous sommes dans un monde de concurrence. Il ne faut pas

oublier la nécessité de la confidentialité. EURISOL est un sujet qui va mettre l'Europe au premier plan mondial. Ces types d'informations sont totalement secrets.

Sur un second plan, la rumeur peut être extrêmement dangereuse. On va faire trembler inutilement la population autour, en disant que ce qui est présent est déjà dangereux et qu'elle risque beaucoup. Nous sommes tous concernés et pas seulement les habitations les plus proches. Il y a une nécessité d'avoir des informations précises sur l'existant, d'où la CLI. »

Monsieur DAIREAUX : « Sur l'existant, je peux déjà vous en donner. »

Madame LE BRETHON : « Je veux bien, mais des informations réelles, vérifiées, dans toutes ses limites, pas les informations qui sont diffusées avec des arrières pensées. »

Monsieur DAIREAUX : « Mes sources se trouvent sur le site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, où vous pouvez trouver les rapports. Je ne dis pas que c'est dramatique, ne vous méprenez pas. »

Madame LE BRETON : « Mais en le disant, il pourrait y avoir de la méprise. On est en train de partir sur un terrain qui est grave. »

Madame BENARD : « Vous nous dites que c'est dangereux. Vous allez affoler la population aux alentours. »

Monsieur DAIREAUX : « Je n'ai pas dit que c'était dangereux Madame BENARD, je vous invite à visiter ce site. Il y a des manquements en matière de prévention d'incendie. Tant qu'il n'y a pas d'incendie, il n'y a pas de problème. Le jour où il y a un incendie, s'il n'y a pas d'extincteur pour l'éteindre, là il y a un problème. »

Madame LE BRETHON : « Il y a une Commission qui exécute sa mission, qui a des exigences. Les éléments sont pris en compte. Comme il y a eu des manquements dans l'avertissement, dès le moindre incident, quand il y aura un plomb qui saute au GANIL, je suis informée. Ça n'était pas le cas il y a trois ans, maintenant oui.

Il faut faire très attention par rapport à ces sujets-là, à ne pas être des partenaires de rumeurs, qui ont pour objectif de saboter EURISOL, un projet extrêmement important pour le positionnement de notre Pays et de l'Europe dans le Monde.

Je me permets d'ajouter que nous voulons, avec la Communauté d'Agglomération, la SEM d'Aménagement, obtenir la délocalisation de l'Institut de Recherche de Sécurité Nucléaire. La décision va être prise au mois de février prochain par le Premier Ministre. Il nous faut un espace pour l'installer. Ça n'est pas du rêve, c'est quelque chose que l'on a au bout de la main et que l'on risque, dans le bon sens du bon risquer, d'obtenir.

Ensuite, on me dit que GANIL n'apporte rien. Moi je dis, en tant que Maire de Caen, que si on n'avait pas ce positionnement de la recherche, on sera une « petite » grande ville, à l'échelle d'une sous-préfecture de je-ne-sais quel secteur.

Il faut que l'on mesure l'extrême chance de ce niveau de recherche et qu'il faut, à tout prix, développer.

Depuis des années, Caen se sacrifie pour porter des projets d'intérêt général. La preuve, la Ville a acheté 15 hectares d'une grande utilité. On ne va pas stopper l'avenir, parce qu'il nous manque quelques hectares. Nous sommes aussi en communauté d'agglomération. La ressource qu'est la TPU, on la partage bien. Beaucoup des salariés de GANIL, de CYCERON et autres habitent Epron. C'est une vitalité dans votre commune, avec une volonté, un esprit pour la vie communale.

Je fais appel à toute votre capacité d'analyse. Je vous fais véritablement confiance. Je sais que vous avez du bon sens. On ne va pas pour des mètres carrés, qui vont aller à l'artisanat ou autre, handicaper notre positionnement.

Je comprends que vous soyez amer, à la limite que vous m'en vouliez. Je l'ai déjà dit oralement, j'ai pris des précautions. Je pense avoir été extrêmement diplomate en la matière. Il arrive un moment où ici, devant mes collègues, je demande que l'on prenne des précautions. Je suis profondément convaincue que l'on n'utilisera pas ces moyens.

D'autres commentaires ? »

Monsieur SUEUR : « Madame le Président, mes chers collègues, je ne vais pas faire dilater ce débat plus que nécessaire, mais simplement émettre un point de vue.

On est tous ici des élus de nos communes et de nos intercommunalités. Une fois de plus, on se trouve dans ce cas particulier, dans la difficulté d'avoir à gérer, à défendre, à se manifester comme les experts de notre territoire dont nous sommes les élus avec des comptes à rendre à la population, avec des projets et notre devoir à ne pas se laisser gouverner par ceux que nous avons mission de gouverner.

J'ai entendu l'argumentaire de notre Présidente et j'y adhère. Lorsque j'écoute l'argumentaire du collègue, qui se présente plus ici comme un élu communal, je me retrouve comme un élu communal, et c'est une difficulté, un déchirement, qui nous arrive tous les jours, surtout lorsque prospère de plus en plus le fait intercommunal.

Je m'abstiendrai par rapport à la proposition qui est faite en adressant clairement un message à notre collègue ici présent, d'être sage le 6 novembre et d'accepter de rapporter la délibération approuvant le PLU pour que s'ouvre, à l'issue de ce qui pourrait apparaître comme une épreuve de force, un espace de dialogue. Je souhaite que la sagesse préside à la construction de notre territoire. »

Madame BENARD : « Comme l'a dit Colin SUEUR, ça n'est pas facile de prendre ce type de décision, et l'on comprend bien la commune d'Epron. Si on pouvait faire autrement, on le ferait. Mais je crois que le projet est tel qu'il faut y aller. C'est ça notre ambition, si on n'y va pas, on risque de perdre beaucoup. On aimerait que ça se passe autrement, il faut que la commune d'Epron réfléchisse à l'étendue, à l'importance de ce projet.

Certes, vous avez parlé de risques. Mais on a aussi des Dépôts pétroliers Côtiers sous le pont de Calix, qui sont des installations classées. Il y a des risques partout. A partir du moment où le risque est connu et maîtrisé, il y a des fois où il faut savoir le prendre. »

Monsieur DAIREAUX : « Vous avez dit Madame le Président, en réagissant aux propos de Madame BENARD, que l'on a essayé de faire autrement. Je suis désolé, mais vous avez engagé la concertation à la fin de procédure du PLU, fin avril. Je vous ai dit que le début de la procédure datait de février 2002. C'est à la fin de cette période que l'on a commencé à dire : « tiens, on va se concerter. »

Je ne trouve pas cela tellement efficace. Je comprends que nous sommes tous très occupés, que le temps défile à une vitesse folle. Mais nous avons quelque chose en route, et il fallait bien voir le terme. On ne pouvait pas repartir à zéro après 4 ans et demi de tentatives.

Je voulais revenir sur les risques. Les scientifiques sont là pour nous dire que les risques sont connus, qu'ils ont tout calculé. Quand il y a un accident, on nous dit qu'il est évident que le risque zéro n'existe pas.

Le point de départ est donc que l'on maîtrise les risques, mais que le risque zéro n'existe pas. »

Madame LE BRETHON : « Tout en étant « surbookée », je peux vous dire que l'on fait les choses en son temps et en son heure. Lorsque les communes font leur PLU, elles sont libres, et nous devons, Caen-Métropole, les laisser libres dans la réflexion. Imaginer que dans la communauté d'agglomération, en tant que Vice-Présidence, je commence à aller dans vos communes regarder et donner une opinion sur ce que vous faites. Non, je ne ferais jamais cela, et je vous respecte tous.

Et au niveau de Caen-Métropole, je ne viens qu'à la fin, quand vous avez mis au point vos documents, avant de décider de les voter, pour vous rappeler, en argumentant, qu'il faut faire

attention lorsque ça n'est pas conforme au Schéma Directeur. Je ne me donnerai pas le droit d'anticiper et d'être à vos cotés dès le début pour vous donner mon avis ou vous dire comment faire. Vous êtes des élus libres.

Nous ne sommes pas venus tardivement, nous sommes venus au juste temps. Je n'irai pas m'occuper de vos activités urbanistiques. Nous vous donnerons l'opinion en comparant avec le Schéma Directeur quand vous nous présenterez vos projets. Dès que j'ai eu vos documents, j'ai voulu que nous nous concertions.

Je propose que nous passions au vote. »

**La proposition de délégation au Président est adoptée,
à la majorité des membres présents ou représentés (49 pour, 1 contre, 8 abstentions).**

6. Validation de la méthode pour l'élaboration du SCoT proposée par l'Agence d'Etudes d'Urbanisme

Madame LE BRETHON : « Tous les membres du Comité Syndical ont reçu copie des documents qui présentent cette méthode. »

La méthode pour l'élaboration du SCoT proposée par l'Agence d'Etudes d'Urbanisme est, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopté

7. Le SCoT : Mode d'emploi. Présentation par l'Agence d'Etudes d'Urbanisme

Madame LE BRETHON : « On va vous rencontrer pour vous expliquer ce qu'est le SCoT , et surtout vous donner des argumentaires très sobres pour pouvoir avoir les éléments à transmettre, pour que vous ayez toutes les explications et les réponses aux questions qui pourraient vous être posées. Cet argumentaire de soutien sera très simple.

Nous en restons là pour aujourd'hui, compte tenu de l'heure avancée de la soirée mais nous aurons bien sûr l'occasion d'en reparler. »

8. Questions diverses

Madame LE BRETHON : « Y a-t-il des questions diverses ? Je constate que non.

Je vous invite donc au « pot » marquant la naissance du Pays de Caen et le lancement du SCoT. »

Le Président

Brigitte LE BRETHON